Provence Alpes Agglomération

cereg

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU -RESUME DE L'ETUDE

cereg

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

ars
Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
RHÔNE
MÉDITERRANÉE
CORSE

ENGAGÉ POUR L'EAU
avec le soutien de L'AGENCE DE L'EAU

cereg
ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

Communes d'Aiglun et du Chaffaut Saint Jurson

cereg

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

La communauté d'agglomération de Provence Alpes Agglomération assure en régie directe la gestion du réseau d'alimentation en eau potable pour la commune d'Aiglun. Elle s'est tournée vers le bureau d'études CEREG pour la réalisation du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) pour cette commune.

Le PGSSE est une approche globale destinée à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH). Il s'agit en particulier :

- D'identifier les événements générateurs de danger susceptible de porter atteinte à la sécurité sanitaire de la distribution d'eau,
- D'évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels associés,
- De définir et de hiérarchiser les actions pour prévenir, éliminer ou réduire ces risques,
- De suivre la mise en place des actions et leurs effets,
- De réévaluer régulièrement les risques et d'adapter le plan de gestion en conséquence.

Cette stratégie générale de prévention et d'anticipation est promue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2004. A ce jour, le cadre réglementaire français incite les services à le réaliser sur la base du volontariat. L'objectif est que tous les services de l'eau conduisent avec succès cette démarche afin d'améliorer la qualité sanitaire de l'EDCH. L'étude suivra les différentes étapes proposées par le guide de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'environnement (ASTEE).

- Phase 1 : réalisation d'un état de lieux descriptif, fonctionnel et organisationnel du service,
- Phase 2 : identification des dangers et des risques associés, détermination des mesures de maîtrises mises en place et réévaluation du risque résiduel,
- Phase 3 : élaboration d'un programme des actions et les modalités de suivi des mesures de maîtrise,
- Phase 4 : suivi et amélioration du PGSSE, élaboration de procédures d'urgence.

Le présent document constitue le résumé du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau des communes d'Aiglun et du Chaffaut Saint Jurson.

Les phases 1 et 2 ont permis de réaliser un état des lieux et un inventaire des dangers existants ainsi que d'établir la cotation des risques initiaux et résiduels en tenant compte des mesures en place.

Concernant Aiglun :

Sur les captages :

- Les captages sont clôturés et fermés par un portail. Toutefois une clé triangle universelle permet l'ouverture des ouvrages.
- Aucun groupe électrogène ou prise inverseur n'est installé au niveau de l'ensemble des ouvrages.

Au niveau du traitement :

- Le traitement est réalisé au niveau du réservoir du Thoron et du réservoir de Monégros par chloration gazeuse. Un manomètre positionné sur les bouteilles de chlore permet le suivi de la quantité restante.
- Une bouteille de chlore de secours uniquement au réservoir du Thoron. Par ailleurs aucun des systèmes de traitement ne possède d'inverseur de chlore, un risque de sous-dosage de chlore est donc existant.

Au niveau des réservoirs :

Les principaux risques pour la sécurité sanitaire de l'eau potable de la commune d'Aiglun sont :

- Le risque de coupure électrique avec l'absence de groupe électrogène de secours ou de prise inverseur,
- Contamination d'eau
- Portails faciles d'ouverture, mais la mise en place de clés électroniques est étudiée,

Sur le réseau :

- Près de 19 km, soit près plus de la moitié du réseau qui présente des risques de casse ou de pollution de l'eau (PVC collé notamment).

Sur le réseau, **le chlore** n'est pas assez contrôlé.

De plus, le risque **de retours d'eau** depuis les installations privées est élevé, car le nombre de clapets anti-retours est encore insuffisant et les réseaux privés méconnus.

Organisation du service (commun à toutes les thématiques) :

- Manque de planification,
- Manque de procédures écrites claires et précises malgré un savoir-faire et des pratiques rodés,
- Absence de feedback, de carnets de bord et de carnets sanitaires,
- Absence de visibilité sur l'adéquation entre l'effectif mobilisé et les besoins réels en ressources humaines.

Concernant le Chaffaut Saint Jurson :

- ***Sur les captages :***

NB : Absence de DUP pour les sources de la Bléone et d'Espinouse.

- Les captages sont clôturés, toutefois les deux ouvrages présentent des clôtures en mauvais état. Par ailleurs, une clé triangle universelle permet l'ouverture des ouvrages,
- Le puits de la Bléone est localisé à proximité immédiate de la STEP de Digne ce qui induit par ailleurs un flux important de camions pouvant transporter des boues ou des produits chimiques,
- Aucun groupe électrogène ou prise inverseur n'est installé au niveau de l'ensemble des ouvrages.

- ***Au niveau des stations de repise***

- Les stations de reprise ne sont pas clôturées,
- Les deux ouvrages sont également localisés à proximité d'équipements communaux (Pi, boite postale, container…).

- ***Au niveau des réservoirs :***

Les principaux risques pour la sécurité sanitaire de l'eau potable de la commune du Chaffaut Saint Jurson sont :

- Le risque de coupure électrique avec l'absence de groupe électrogène de secours ou de prise inverseur,
- Contamination d'eau,
- Pas de clôture de la majorité des ouvrages,
- Absence de capteur intrusion sur la totalité des ouvrages.

- ***Sur le réseau :***

- Près de 3,5 km, soit près plus de la moitié du réseau qui présente des risques de casse ou de pollution de l'eau (PVC collé notamment et acier),
- De plus, le risque **de retours d'eau** depuis les installations privées est élevé, car le nombre de clapets anti-retours est encore insuffisant et les réseaux privés méconnus.

- ***Organisation du service (commun à toutes les thématiques) :***

- Manque de planification,

- Manque de procédures écrites claires et précises malgré un savoir-faire et des pratiques rodés,

- Absence de feedback, de carnets de bord et de carnets sanitaires,

- Absence de visibilité sur l'adéquation entre l'effectif mobilisé et les besoins réels en ressources humaines.

Des mesures de maîtrise complémentaires vont donc été étudiées lors des phases 3 et 4 de l'étude.

L'objectif de ces mesures a été d'éliminer ou de réduire le risque résiduel, en renforçant l'efficacité des mesures déjà existantes et en en déployant de nouvelles.

Une concertation avec le groupe de pilotage a eu lieu afin de déterminer quels outils et pratiques existaient déjà et lesquelles pourraient être mises en place.

En outre un plan d'action devra a été élaboré pour mettre en œuvre ses mesures en fonction de leur urgence, mais également des moyens disponibles et des opportunités d'aménagement.